

AF® PLAQUES DE GLU BLATTES & INSECTES RAMPANTS



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 01/03/2017

Date de révision: 08/07/2021

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : AF® Plaques de glu blattes & insectes rampants

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Piège à colle pour la surveillance des cafards, lépismes argentés et autres insectes rampants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Killgerm Benelux nv

Koeybleuken 12

2300 Turnhout (België)

t: +32 (0)14 44 22 70

e: verkoop@killgerm.com www.killgerm.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens des dispositions des directives CEE/67/548 et CE/1999/45 et/ou du règlement CE 1272/2008 (CLP) et de ses modifications et amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme : Aucun

Phrases H : Aucun

Conseils de prudence (P) :

P101 Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N/a

3.2. Mélanges

La préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens des dispositions des directives CEE/67/548 et CE/1999/45 et/ou du règlement CE 1272/2008 (CLP) et de ses modifications et amendements.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales : En cas d'utilisation conforme, aucun dommage pour la santé n'est à craindre.

Ingestion (avalé) : Aucune information disponible.

Inhalation : Aucune information disponible.

Contact avec la peau : En cas d'exposition cutanée prolongée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation des yeux, consulter un spécialiste.

Conseils au médecin : Aucune information disponible.

AF[®] PLAQUES DE GLU BLATTES & INSECTES RAMPANTS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir 4.2

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Aucune mesure spéciale nécessaire. Tous les moyens d'extinction connus peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et recueillir dans un conteneur pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec. Éviter les températures supérieures à 60°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Surveillance de la contamination par les blattes, les lépismes argentés et autres insectes rampants.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

N/a

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque l'exposition peut se produire, des contrôles techniques doivent être utilisés. Une évaluation des risques doit être effectuée et les EPI suivants peuvent être appropriés/requis

Ingrédients avec des limites d'exposition professionnelle à surveiller : Aucun.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement requis.

Protection des mains : Aucune protection personnelle des mains n'est normalement requise.

Protection des yeux : Aucune protection oculaire personnelle n'est normalement requise.

Mesures générales de protection : Aucune.

Mesures de protection de l'environnement : Voir section 6. Aucune mesure supplémentaire spécifique n'est requise.

AF[®] PLAQUES DE GLU BLATTES & INSECTES RAMPANTS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	solide, couche de colle transparente, support transparent
Odeur :	Faiblement aromatique
pH :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non soluble
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Propriétés explosives :	Non déterminé
Combustibilité :	Non déterminé
Propriétés oxydantes :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Coefficient de partage :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à des températures supérieures à 100°C

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- (a) toxicité aiguë; Pas de données disponibles.
- (b) irritation; Pas de données disponibles.
- (c) corrosivité; Pas de données disponibles.
- (d) sensibilisation; Pas de données disponibles.
- (e) toxicité à doses répétées; Pas de données disponibles.
- (f) cancérogénicité; Pas de données disponibles.
- (g) mutagénicité; Pas de données disponibles.
- (h) toxicité pour la reproduction; Pas de données disponibles.

11.2. Autres Informations

Voir Rubrique 2.3

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

AF® PLAQUES DE GLU BLATTES & INSECTES RAMPANTS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en tant que déchet contrôlé en utilisant le code CEE 20 01 39

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N/A

14.4. Groupe d'emballage

N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N/A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N/A

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Évaluation de la sécurité : des évaluations de la sécurité des matériaux contenus dans la préparation ont été menées.

La préparation ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé à des concentrations qui doivent être prises en considération conformément à la directive CE.

Étiquetage : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage spécifique conformément aux directives CE et ne nécessite pas d'étiquette d'avertissement de danger conformément aux directives CE.

Directives CE : Le produit correspond aux directives CE pertinentes pour une telle préparation.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit peuvent être trouvés dans les sections 7 et 8.

AF® PLAQUES DE GLU BLATTES & INSECTES RAMPANTS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

VERSION FDS (date)	CHANGEMENTS
Version 1.0 – mars 2017	Creation de la FDS
Version 2.0 – juillet 2021	Mise à jour du format de la fiche, corrections d'erreurs typographiques

Les informations contenues dans cette fiche des données de sécurité sont strictement à titre indicatif et ne doivent pas être invoquées au-delà de cela. Cette fiche de données est destinée à fournir des conseils généraux de santé et de sécurité sur la manipulation, le stockage et le transport de la préparation. Les informations fournies dans cette fiche sont exactes à la date de publication et seront mises à jour en tant que de besoin. Aucune responsabilité ne sera acceptée par Killgerm pour toute perte, blessure ou dommage résultant du non-respect des informations et des conseils contenus dans cette fiche et/ou du non-respect des directives du fabricant, des données de l'étiquette du produit et de toute littérature technique d'utilisation. **Avant d'utiliser tout produit, il est nécessaire de s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.**

Les informations contenues dans le présente Fiche de Données de Sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans cette fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valable pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout(s) autre(s) matériau(x) ou pour toute utilisation que celle qui est spécifiée dans le présent document. Killgerm n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour toute autre raison que celle décrite dans cette fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont appropriées selon sa propre utilisation.